

## Cyberlettre n°26 - 13 novembre 2008

### Problématique des inscriptions : les parents du libre et de l'officiel côte à côte

*Suite à notre communiqué de presse commun avec les représentants des parents de l'enseignement officiel, ([à lire ici](#)), le ministre Dupont a convié les deux fédérations d'associations de parents d'une part, pour nous présenter les réflexions actuelles de son Cabinet sur un projet de décret en matière d'encadrement différencié et, d'autre part, pour nous consulter sur le décret mixité.*

Le ministre est convaincu que les problèmes rencontrés par de nombreuses écoles est à replacer dans un contexte plus global de société et que l'école en tant que telle ne peut résoudre toutes les difficultés rencontrées. La dualisation de la société est à terme insoutenable et un maximum d'acteurs de la société doivent être activés pour agir, en amont, en aval et autour de l'école, parallèlement à une action renforcée durant la scolarité des élèves proprement dite. En particulier, l'accent sera mis sur le renforcement de l'apprentissage du français pour les élèves dont ce n'est pas la langue maternelle. Au niveau des parents, des efforts devraient également être entrepris pour soutenir ceux qui ne maîtrisent pas bien la langue française et faciliter ainsi leur intégration dans la société.

Conscient que la stabilité et le renforcement des équipes pédagogiques est une priorité, le ministre entend augmenter les moyens des écoles qui pourront investir selon leurs priorités propres (engagements complémentaires d'enseignants, d'assistants sociaux, de logopèdes, d'éducateurs, etc). Ce décret pourrait être voté d'ici le 31 décembre 2008 et devrait entrer en application pour la rentrée 2009. Interrogé par l'UFAPEC, le ministre a précisé que les moyens supplémentaires ne seront pas des moyens enlevés aux autres établissements scolaires.

L'UFAPEC demande depuis de nombreuses années que le niveau d'enseignement de toutes les écoles et leur attractivité respective soient augmentés. Nous nous réjouissons que la Communauté française désire enfin se pencher concrètement sur le sujet, ainsi que du souhait du ministre de faire confiance aux directions et aux équipes pédagogiques dans la gestion de leurs difficultés.

Concernant la mise en œuvre du décret mixité, le ministre rappelle qu'il a hérité de ce dossier de son prédécesseur et qu'il lui a été demandé de supprimer les files ainsi que le principe du « premier arrivé, premier servi ». Ayant rapidement éliminé l'idée d'installer un call center à la Communauté française pour gérer les inscriptions de manière centralisée, le tirage au sort lui apparaît par contre incontournable. En effet, le Conseil d'Etat a refusé, se fondant sur la Constitution, que les critères pour départager les inscriptions surnuméraires soient choisis par les directions. Il rappelle qu'à la rentrée 2008, 95% des écoles avaient encore des places libres.

L'UFAPEC a souligné que, dans l'immédiat et étant donné que ce décret mixité est d'application, ce sont les inscriptions multiples qui devront être gérées afin de certifier au plus vite les inscriptions aux parents. Le ministre Dupont prévoit d'encourager les directions à se rencontrer, à comparer leurs listes et ensuite à prendre contact avec les parents pour les convaincre de faire un choix dans les cas où ils auraient plusieurs places en ordre utile, de manière à diminuer les listes d'attente. Mr Dupont a déclaré qu'il est évident que le libre choix restera au parent et que rien ne lui sera imposé!

De futures rencontres entre le ministre Dupont, l'UFAPEC et la FAPEO seront prévues très prochainement pour évaluer l'application du décret et étudier les possibles changements à y apporter.

Violaine Dautrebande